



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du **6 JUIN 2018**
relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 132-1,

Décide

Article 1^{er}

Une consultation, ouverte en application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, est publiée sur le site :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-au-conseil-national-de-la-a1827.html>

Elle porte sur un projet de décret modifiant la composition du conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en application de l'article 19 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Elle se substitue à la consultation du conseil national de la chasse et de la faune sauvage, obligatoire en application de l'article L 421-1 A du code de l'environnement.

La consultation est ouverte du 8 juin au 23 juin 2018 inclus. Les observations formulées n'apparaîtront pas sur la page de consultation. Une synthèse des observations recueillies sera rendue publique au plus tard à la date de signature du texte concerné.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du ministère.

Fait, le **6 JUIN 2018**

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,
par délégation,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
Simone SAILLANT



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction de la protection et de la restauration des
écosystèmes terrestres
Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages*

Nos réf. : TREL01030D
Vos réf. :
Affaire suivie par : Benoit BOURBON
benoit.bourbon@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 22 12 – Fax : 01 40 81 75 41
Courriel : et3.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 6 JUIN 2018

Le ministre d'Etat

à

Monsieur le premier ministre

Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité
du droit
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Objet : projet de décret modifiant le Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, mise en consultation publique selon la procédure prévue à l'article L.132-1 du code des relations entre le public et l'administration

PJ : projet de décret avec version consolidée du R.421-8, note de présentation et fiche de transmission pour mise en ligne sur Vie-Publique.fr.

Veuillez trouver ci-joint le projet de décret modifiant le Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Un avis du conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) est prévu par le nouvel article L.421-1A du code de l'environnement issu de la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Dans l'attente du renouvellement du CNCFS qui est en cours et faute de disposer de son avis, nous vous proposons d'ouvrir à la consultation du public selon les dispositions de l'article L.132-1 du code des relations entre le public et l'administration, le présent texte.

Les mesures de ce décret présentent un caractère d'urgence pour la bonne tenue des conseils d'administration de l'Office de la chasse et de la faune sauvage.

Elles précisent **la nouvelle répartition des 26 membres du nouveau conseil** d'administration de l'ONCFS prévu par la rédaction modifiée de l'article L.421-1 II du code de l'environnement suite à une disposition de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Une précédente version du projet a fait l'objet d'un avis défavorable à la majorité du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) le 25 octobre 2017.

La présente rédaction de cette article renforce le poids souhaité par la fédération national des chasseurs dans la nomination des membres issus des milieux cynégétiques sans toutefois lui donner entière satisfaction.

Ce texte est accompagné d'une version consolidée, d'une note de présentation et d'une fiche de transmission pour la mise en ligne de cette consultation ouverte du public.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
Simone SAILLANT